

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

32

Nombre de votants :

32

**Date de convocation :
3 février 2016**

**Date d'affichage :
16 février 2016**

L'AN deux mille seize, le 9 février 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL (à partir de la question n° 5), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, Mmes LARRIEU, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Laurent PAULET

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET jusqu'à la question n° 4

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2016**

QUESTION N° 1

OBJET : Compte de Gestion 2015 pour le budget principal et les budgets annexes

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 21 janvier 2016.

Le compte de gestion retrace les écritures passées par le comptable (trésorier principal) alors que le compte administratif constate celles de l'ordonnateur (Maire).

Chaque fin d'exercice, les deux états doivent être concordants.

La trésorerie de Riom a dressé le compte de gestion 2015 pour le budget principal et les budgets annexes. Après les vérifications d'usage, il ressort que le compte de gestion présente les mêmes résultats par section que le compte administratif et ce pour tous les budgets.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le Compte de Gestion 2015.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 février 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL